



Le président de l'ONG Al Haq Shawan Jabarin interdit d'entrée en France

Description

Shawan Jabarin, directeur d'Al Haq, s'est vu refuser son droit d'entrée en France, alors qu'il y était attendu cette semaine pour mener un travail de plaidoyer.

Par l'Agence Média Palestine, le 17 avril 2026



« Il est à la fois honteux et profondément perturbant qu'un défenseur des droits humains, qui a consacré sa vie à obtenir justice pour les victimes de crimes de droit international, se voit interdire l'entrée de la zone Schengen, tandis que des individus recherchés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité sont en mesure de se déplacer librement. Ce contraste saisissant et absurde devrait amener les États européens à réfléchir de toute urgence leur engagement en faveur de l'obligation de rendre des comptes et de l'application systématique de la justice

internationale », s'insurge Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

L'organisation ajoute que le refus d'accorder son visa au directeur Al Haq, plus ancienne organisation palestinienne de défense des droits humains et pionnière du mouvement en faveur de ces droits au Moyen-Orient, représente *« un recul alarmant sur le terrain des droits humains »*.

En octobre 2025, la demande de visa Schengen déposée par Shawan Jabarin avait été rejetée, une décision qui alignait alors sur des sanctions américaines prises à l'égard d'organisations palestiniennes, des sanctions par ailleurs énoncées par la France.

Shawan Jabarin était nouveau attendu en Europe en ce mois d'avril 2026, et notamment en France pour une série de prises de parole publiques et rencontres avec des responsables du Quai d'Orsay, des parlementaires, et des membres de la société civile aux côtés des représentants de deux autres associations palestiniennes, le Centre Al Mezan pour les droits humains et le Centre palestinien pour les droits humains (PCHR).

Compte tenu du rejet de sa précédente demande de visa Schengen, Shawan Jabarin a effectué des démarches afin d'obtenir des visas nationaux pour les pays dans lesquels il était censé se rendre : la Belgique, la France et les Pays-Bas. Mais la France lui a refusé l'entrée pour la deuxième fois consécutive.

« Il est écrit sur le document qu'un ou plusieurs États membres estiment que je représente une menace pour l'ordre public ou la sécurité intérieure », explique Shawan Jabarin à Mediapart. « Ces mots sont une grande violence, je n'en reviens toujours pas. Cela ne m'aurait pas surpris de la part de la Hongrie voire de l'Allemagne mais venant de la France, je suis sous le choc. »

Concernant la décision française, Shawan Jabarin explique sur Mediapart d'avoir reçu « aucune explication, ni en octobre 2025 ni aujourd'hui, malgré les recours devant la justice de mon avocate. J'aimerais savoir ce qu'on me reproche, quelle menace je peux bien représenter en tant que défenseur des droits humains et alors qu'au ministère français des affaires étrangères, on m'assure que je suis bienvenu en France. »

date créée
2026/04/17